

Du Cambout, René, seigneur de Coislin en Campbon (présent à la montre des 14 et 15 mai 1534 mais déclare s'être présenté en armes à Saint-Malo)

Le procès-verbal de la montre enregistre par deux fois un feudataire pour la seigneurie de Coislin : d'une part, Pierre Baye « seigneur de Merionnec et de Coeslin » (transcription, f° 2 et site « Archives remarquables »), et, d'autre part, le « seigneur de Coeslin » (transcription, f° 11 et site « Archives remarquables »). Par ailleurs, le procès-verbal porte en note marginale – inscrite postérieurement à sa rédaction – « du Cambout » (transcription, f° 11 et site « Archives remarquables »), ce qui accrédite l'identification du « seigneur de Coeslin » à René du Cambout, proposition que paraît confirmer le fait qu'il déclare avoir comparu à Saint-Malo – les Du Cambout sont originaires de Plumieux dans l'actuel département des Côtes-d'Armor- – et que René du Cambout est devenu seigneur de Coislin par son mariage avec Françoise Baye. Cette seigneurie était advenue aux Baye à la suite de l'union de Pierre Baye, seigneur de Méronnec, et de Charlotte Le Guennec, dame de Coislin en Campbon et en Rouans.

Leur héritière est leur fille unique, Françoise Baye, qui épouse René du Cambout, connu ensuite comme grand maître des eaux et forêts de Bretagne et chevalier de l'ordre du roi, il décède en 1557. Son héritier est son fils François (BARTHELEMY, D., « Coislin et ses seigneurs », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Intérieure.*, 1934, p. 126). Toutefois, selon Amédée Guilloton de Corson (*Les grandes...*, p. 83, avec pour référence Bibl. mun. Nantes, ms. 1693), le mariage de René du Cambout avec Françoise Baye ne date que du 12 novembre 1537. Faut-il admettre, si cette date est avérée, qu'en 1534, René du Cambout est alors un ayant droit de Françoise Baye ; peut-être qu'en raison du jeune âge de celle-ci le mariage conclu n'a-t-il pas encore été célébré et René du Cambout est-il son représentant légal

La seigneurie de Coislin, qui relève de la châtellenie de Campbon, est, en 1444, en possession de Jacques de La Muce (Musse) époux de Perronelle Lespervier, puis, en 1466, de leur fils Guy, resté sans alliance ni postérité – mais Perronelle, dispose de la seigneurie de Coislin au titre de son douaire – et, en 1473, de Jean, fils de Guillaume le frère aîné de Jacques. Jean de La Muse a deux enfants : François, sans postérité (selon Amédée Guilloton de Corson mais sans doute faut-il suivre Beauchet-Filleau et retenir une fille Françoise, dame de La Muce, épouse de Jean Chauvin, seigneur de Ponthus), et Gillette qui hérite de la seigneurie de Coislin. Gillette épouse Alain Le Guennec et, en 1489 tous deux rendent aveu au baron de Pontchâteau de leur seigneurie de Coislin. Ils disparaissent avant 1499.

Leur héritière est Charlotte Le Guennec qui, mineure, est placée sous tutelle de son grand-père Pierre Le Guennec, seigneur de Kersalio, qui présente un minu le 4 juin 1499 (GUILLOTIN de CORSON ; *Les grandes...*, p. 82-83).

Charlotte Le Guennec épouse Pierre Baye, seigneur de Méronnec. Le 26 août 1508, il présente au roi, comme curateur de celle-ci, un minu des biens relevant du roi au « terrouer » de Guérande, qu'elle a reçus, comme héritière principale et noble, en raison du décès, intervenu le 9 avril, de Pierre Le Guennec, seigneur de Kersalio, soit 50 œillets (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1465 ; Arch. nat, 1, n° 520, dossier 22). Par son mariage, Pierre Baye dispose de biens en Rouans et en Campbon. Le 16 avril 1517, il échange la terre de Coislin en Rouans contre 10 œillets de saline appartenant à l'abbaye de Buzay (*ibid.*, H 50). Le 2 janvier 1521 (n.st.), Pierre Baye, qualifié de seigneur de Coislin, est fermier de la baronne de Pontchâteau (*ibid.*, B 26, f° 1) et en procès avec Guillaume Le Bascle « sequestrateur de Pontchasteau » (*ibid.*, B 26, f° 89 v°, 10 avril ; *ibid.*, B 28, f° 131, du 18 juillet 1523). Est-ce à ce propos que, le 31 janvier 1526 (n. st.), Pierre Baye, seigneur de Méronnec et de Coislin, obtient une sauvegarde générale (*ibid.*, B 30, f° 32 v°) ? ou est-ce en lien avec une contestation de certaines prééminences d'église à Campbon pour lesquelles il obtient maintenue en 1525 (GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes s...*, p. 83).

Le 9 décembre 1539, Pierre Baye rend hommage au roi (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 6413, f° 112), et le 4 juin 1540, il présente, au roi, un minu de ce qui lui vient de ses père et mère (François Baye et Jeanne du Verger), dans celui-ci Françoise Baye est citée comme dame de Coislin (*ibid.*, B 1460 ; Arch. nat., Q 1, n° 520, dossier 22). Cette qualité, qui devait être la sienne en 1534, expliquerait que, les 15 et 16 mai, René du Cambout, son fur mari si l'on suit Guillotin de Ciorson, comparaît à la montre où il déclare s'être présenté en armes à Saint-Malo, ce qu'il devra justifier pour « se saulver du deffault de comparoir ».

En 1546, Pierre Baye déclare avoir été occupé, les années précédentes, au service de « noz tres chers et tres aimez et cousins les vicomte et vicomtesse de alentours de leurs personnes » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 641). Cette proximité ayant sans doute favorisé l'union des familles Baye et Du Cambout.

Les Du Cambout, seigneur du Cambout, sont une ancienne famille originaire de Plumieux comme paraît en attester la présence de cette seigneurie éponyme sur cette paroisse. Ils se trouvent dans l'entourage des Rohan, mais certains d'entre eux, dans la première partie

du XV^e siècle se rencontrent dans la Maison du duc, ou de la duchesse ou encore d'Arthur de Richemont.

Le 13 juillet 1396, **Alain** du Cambout figure parmi ceux qui rendent hommage au vicomte de Rohan (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 669). Il épouse Orable qui, devenue veuve, est mentionnée dans le testament de Jeanne de Navarre, vicomtesse de Rohan, où, qualifiée de « nostre amee Demoiselle », elle reçoit de la vicomtesse un don et voit les dettes qu'elle et son feu mari avaient envers celle-ci annulées (*ID., ibid.*, t. II, col. 720).

Le 24 décembre 1404, dans le compte de Robert Sorin, trésorier et receveur général, Jean du Cambout est bénéficiaire d'un don de 40 livres pour acquérir un cheval (*ID., ibid.*, t. II, col. 746).

Dans le compte que tient Jean, abbé de Saint-Mahé, trésorier et receveur général, depuis le 27 mars 1409 jusqu'au 25 janvier 1411, **Étienne** du Cambout émarge parmi les « gens de monseigneur le duc » (*ID., ibid.*, t. II, col. 831). Dans celui de Raoullet Eder, trésorier et receveur général depuis le 7 février 1412 jusqu'au 1^{er} juillet 1414, il est enregistré parmi les écuyers du duc (*ID., ibid.*, t. II, col. 875). Le 13 août 1419, il est mentionné parmi ceux qui ont pris retenue de gens d'armes pour venir servir le duc (*ID., ibid.*, t. II, col. 1104) et il est du voyage que fait le duc à Amiens vers les ducs de Bedford et de Bourgogne (*ID., ibid.*, t. II, col. 1176)

Le 1^{er} avril 1415, dans la réformation des ordonnances de l'hôtel de monseigneur le duc, Alain du Cambout fait partie de la Maison de la duchesse avec la qualité d'« asseour (celui qui introduit) » (*ID., ibid.*, t. II, col. 899), et c'est sans doute lui (son prénom n'est pas indiqué) qui se retrouve dans l'entourage de la duchesse en 1417 et 1420 (*ID., ibid.*, t. II, col. 946, 1065).

Dans le sixième compte de Hemon Raguier, trésorier des guerres, depuis le 17 août 1413 jusqu'au 30 avril 1415, Jean du Cambout est cité à diverses reprises – les 9 février, 9 avril 1414, et 29 septembre 1414 – comme écuyer, puis le 24 octobre 1414, comme maître d'hôtel du comte de Richemont et, avec Jean de Châteaugiron, secrétaire et receveur du comte, ils reçoivent du roi pour services rendus « au roi en la compagnie dudit comte » la somme de 100 francs (*ID., ibid.*, t. II, col. 902, 904, 908 et 909). En 1418, il figure parmi ceux qui suivent le duc dans son voyage en France et il reçoit à ce titre 12 livres (*ID., ibid.*, t. II, col. 967).

Lors d'une montre de 1480, le revenu noble de Jean du Cambout, rapporté à la paroisse de Plumieux, est estimé à 250 livres (NASSIET, Michel, « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Saint-Brieuc en 1480 », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, 199, p. 48). Dans un registre de registres de chancellerie commencé le 1^{er} octobre 1484, **Jean** du Cambout reçoit « excuse de non comparution aux monstres » car il est au service du vicomte de Rohan (BnF. ms. fr. 22318, p. 83), service encore attesté en 1488 (NASSIET, art. cité, p. 48).

Son fils Alain lui succède. Il épouse Jacqueline du Guémadeuc, dont René est le fils cafet.

En 1511 (n.st.), selon un extrait de registre de chancellerie, permission est donnée à Bertrand du Cambout, autrefois lieutenant de Suscinio, « de recueillir ses biens y estans » (BnF. ms. fr. 22318, p. 175).

Dans une réformation de la noblesse du 18 décembre 1513, pour la paroisse de Moréac, est recensé Jean du Cambout, seigneur du Cambout, en possession de la seigneurie Kersalio et d'une métairie franche (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 395).

Se trouve également citée, dans le compte de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne, de 1420 à 1429 Thomine de Cambout, parmi les « gens de mademoiselle de Porhoet » (JONES, « Les comptes de Jean Droniou ... », p. 353, n° 75).

Dans les comptes d'Aufroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, figure Thomasse du Cambout, demoiselle de « Mademoiselle de Rohan » (*Id.*, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 99, n° 132 et p. 266, note 13).

Dans la montre de 1480, pour la paroisse de Meslin, est mentionnée Jacqueline, veuve de Jean Le Noir, pour son douaire, soit la seigneurie de Carla dont le revenu noble est apprécié à 80 livres (NASSIET, art. cité, p. 48).

Toutefois, au XV^e siècle, la seigneurie du Cambout appartient aux Mahé qui figurent lors de montres et de réformations de la noblesse entre 1423 et 1469 dans les paroisses de Saint-Germain-de-Matignon et de Pléhérel (POL de COURCY, *op. cit.*, t. II, p. 126). Alain Mahé est connu comme secrétaire de François II et certaines de ses terres sont anoblies par celui-ci. Son fils Pierre, le 23 avril 1489, également secrétaire du duc, bénéficie aussi, de la part de la

duchesse Anne, d'une mesure d'anoblissement. Il est en possession du manoir du Cambout en Plumieux hérité de son père (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 128/190 ; KERHERVE, *Les gens...*). Pierre fait carrière à la chambre des comptes où il exerce les fonctions de clerc de seconde catégorie entre 1485 et 1498, qu'il cumule avec celle de greffier à partir de 1486 (voir *ID.*, *ibid.*, pour un exposé plus complet de sa carrière).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND



Cambron, château du Coislin, état actuel

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Du Cambout », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024